



LIVRET D'ACCUEIL

DES ÉLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE MERMOZ

Rentrée 2020-2021



Guide pratique de l'école Jean Mermoz
fait **par** les parents **pour** les parents





ÉDITORIAL

Les parents d'élèves **LIPE** de Courbevoie sont heureux de vous offrir la nouvelle édition du guide pratique de l'école Jean Mermoz.

Ce guide a pour but de vous donner le maximum d'informations sur l'école Jean Mermoz et sur la scolarité de votre enfant. Il vous informera sur l'école, l'organisation des journées, les conseils pratiques des enseignants, les manifestations auxquelles participe l'école.

Nous vous recommandons de le conserver et de le consulter tout au long de l'année.

Qui sommes-nous ?

La LIPE est une liste indépendante et sans étiquette, créée il y a plusieurs années afin de pouvoir représenter le plus grand nombre de familles possible.

Aujourd'hui, nous sommes présents dans 17 établissements scolaires de Courbevoie :

- **Écoles maternelles** : Alphonse Daudet, Jean Mermoz, Les Ajoncs, Les Genêts, Molière, Les Vanettes, Sonia Delaunay
- **Écoles élémentaires**: Anatole France, André Malraux, Alphonse de Lamartine, Jean Mermoz, Logie, Rouget de l'Isle
- **Collèges** : Les Bruyères, Alfred de Vigny, Georges Pompidou
- **Lycées** : Lucie Aubrac, Paul Lapie

Nous souhaitons nous investir d'une manière familiale dans un mouvement parental à l'échelle de nos écoles. N'ayant aucune ambition sur le plan national, nous souhaitons simplement être proches et à l'écoute des parents des écoles que nous représentons, en toute simplicité et en toute "proximité".

Notre objectif est de préserver l'intérêt de tous les enfants et garantir leur bien-être, faire avancer les choses, participer à la vie scolaire en bonne coopération avec l'équipe enseignante.

Au sein de l'école Jean Mermoz, la LIPE travaille en excellents termes avec l'équipe enseignante et Monsieur HOUDU, le Directeur.

Pour plus de renseignements, ou pour vous joindre à notre liste, vous pouvez :

- Consulter notre site Internet lipe-courbevoie.fr (site de la LIPE) ou lipecourbevoie.fr/elementaires/jean-mermoz.html (site de la LIPE Mermoz)
- Nous rejoindre sur Facebook : Page [Lipe-Courbevoie](#)
- Nous écrire courbevoielipe@gmail.com (adresse de la LIPE) ou contact.parentseleves.jmermoz@gmail.com (adresse de la LIPE Mermoz)

La LIPE vous souhaite une très belle rentrée !



PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

Les coordonnées de l'école

Adresse : 8 avenue Léon Bourgain, 92400 Courbevoie
Téléphone : Loge : 01.71.05.77.52
 Direction : 01.71.05.77.51
Mail : 0922553a@ac-versailles.fr
Directeur : Monsieur Pascal Houdu (depuis la rentrée 2016)

Les Locaux

L'école Jean Mermoz se situe dans le Parc des Couronnes.

L'entrée et la sortie se font par le parc.

Chaque fois que le parc est fermé pour des raisons d'intempérie ou autre, la sortie se fait par l'avenue Léon Bourgain.

De même entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, la sortie se fait par l'avenue Léon Bourgain à partir de 18h30.

L'école comprend 2 bâtiments et une cour extérieure en partie protégée. Elle compte 10 classes : 3 maternelles et 7 élémentaires.

Dans le premier bâtiment se trouvent la loge, la cuisine, le réfectoire et l'infirmerie.

Le second comprend 2 niveaux :

- au RDC, le bureau de la direction, les 3 classes de maternelles, le dortoir, la salle de motricité et la salle VAL.
- au 1^{er} étage, les 7 classes élémentaires, la bibliothèque, la salle informatique et la salle des maîtres.

L'école est accessible aux enfants handicapés grâce à une rampe et un ascenseur.

L'Enseignement

A la rentrée de septembre 2020, l'école accueille 242 élèves, répartis en 10 classes de façon suivante :

- **PS** : 21 élèves
- **MS** : 26 élèves
- **GS** : 20 élèves
- **CP/CE1** : 22 élèves (14 CP et 8 CE1)
- **CP/CM1** : 22 élèves (11 CP et 11 CM1)
- **CE1** : 25 élèves
- **CE2/CM1** : 25 élèves (16 CE2 et 9 CM1)
- **CE2** : 27 élèves
- **CM1/CM2** : 25 élèves (13 CM1 et 12 CM2)
- **CM2** : 28 élèves



Le Personnel

En dehors des heures d'enseignement, votre enfant rencontrera tout au long de sa journée, les personnes suivantes :

- 2 agents d'accueil se trouvent aux grilles de l'établissement; ils veillent sur vos enfants à l'arrivée le matin et à la sortie. Ils sont présents en alternance par demijournée. Ils sont également en charge de l'articulation entre la Mairie et l'école, notamment pour gérer toutes les inscriptions hors temps-scolaires.
- Le personnel de service est en charge de l'entretien des locaux et est au service des enfants pour tous les sujets liés à l'hygiène et à l'alimentation dans l'école.
- Les AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) viennent en aide aux enfants en situation de handicap sous la direction de leur maîtresse.
- La bibliothécaire (BCDiste), accueille les élèves entre midi et deux mais accompagne aussi les enseignants et les élèves lors de leur projet autour du livre.
- Les animateurs VAL, dirigés par Nathalie Ragusa, directrice VAL Mermoz et son adjoint sont au sein de l'école sur les temps de la garderie (matin et soir), la pause méridienne, le mercredi après-midi et durant les NAPs du vendredi après-midi.
- Les animateurs des activités post-scolaires - L'intervenante d'éducation physique et sportive - L'intervenant de musique, Bruno Marlin.



FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

La Rentrée

La rentrée scolaire de tous les enfants est prévue **le Mardi 1^{er} septembre**. L'heure d'accueil des CP se fera exceptionnellement ce jour-là à 9h00. Le lendemain, les enfants commenceront comme tous les autres à 8h30.

Le Cahier de correspondance

Il est distribué à chaque enfant le jour de la rentrée : il assure le lien indispensable et quotidien entre les enseignants et les familles, et réciproquement. Il restera en permanence dans le cartable de votre enfant.

Vous pouvez y inscrire les messages à destination de l'enseignant, et vous devez signer chaque mot qui y est inscrit par l'enseignant, pour attester de sa lecture. Nous vous encourageons à le consulter quotidiennement.

La Carte Qualité de Vie n'est plus utilisée

Contrairement à vos habitudes en maternelle, les badgeuses de l'école ont été supprimées. Depuis 2017, des tablettes gérées par les animateurs formés à leurs usages remplacent les badgeuses.

Par défaut, les enfants sont inscrits chaque jour aux différents temps et activités que vous avez choisis lors des inscriptions (cantine, étude, accueil de loisirs, activités post-scolaires, etc ...).

En cas de modification occasionnelle d'une inscription, vous devez l'indiquer sur le cahier de correspondance de votre enfant. L'instituteur transmet l'information aux animateurs, qui se chargent de modifier l'inscription pour la journée.

Le Règlement intérieur

Il va être remis à votre enfant en début d'année, dans le cahier de correspondance. Vous devrez le lire et le signer. Lisez-le avec votre enfant, les règles de jeu dans la cour notamment l'aideront à comprendre et appréhender son quotidien.

Les enseignants fixent également des règles de vie en classe et demandent parfois à l'enfant de prendre connaissance d'une charte propre à sa classe.

La Coopérative

La coopérative permet de financer différentes activités ou du matériel qui, sans cette participation familiale, ne pourraient avoir lieu ou être acquis : spectacles, matériel pour la classe ou la cour, sorties, activités diverses, etc.

Les comptes sont tenus par un enseignant bénévole, et contrôlés par les représentants de parents d'élèves.

Un seul appel aura lieu dans l'année, la cotisation est facultative. Les sommes versées par les parents sont mises en commun et redistribuées sur chaque classe en fonction du nombre d'enfants par classe.



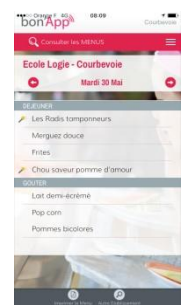


La Cantine

La participation financière des familles est établie à partir du quotient familial calculé en 2020 sur la base de votre avis d'imposition 2019, que vous aurez communiqué à la mairie :

- **Repas réguliers** : Vous avez/allez procéder à l'inscription de votre enfant auprès des services municipaux via internet. Si votre enfant est inscrit en cantine régulière et que vous ne souhaitez pas qu'il déjeune un midi, il faut inscrire un mot dans son cahier de correspondance pour en avvertir l'enseignant.
- **Repas occasionnels** : Si vous souhaitez que votre enfant déjeune ponctuellement à l'école, il vous suffit de l'indiquer sur le cahier de correspondance. Pensez également à l'inscrire auprès des services compétents pour qu'il soit bien enregistré pour la cantine en occasionnel.

Menus : Les repas sont livrés chaque jour à l'école par un prestataire. Ils sont réchauffés sur place par le personnel de cantine. Les menus sont désormais consultables sur l'appli « Bon'App ». Cette application est téléchargeable gratuitement et disponible sous IOS et Android.



Comment ça marche ?

Télécharger l'application Bon'app sur Play Store (Android) ou iTunes (iOS)

- Créer un compte en inscrivant une adresse email valide
- Sélectionner l'école de votre enfant
- Il est aussi possible de se rendre sur l'outil en ligne en flashant le QR Code ci-après



La LIPE veille, tout au long de l'année, à l'équilibre gustatif et à la qualité du repas des enfants. Des visites cantine sont effectuées ponctuellement, et ce point est régulièrement abordé en conseil d'école, et avec les élus municipaux en rendez-vous.

La mairie a également créé une « Commission Menu » réunissant les élus en charge de la restauration scolaire, le prestataire, les mamies goûteuses ainsi que les représentants des parents d'élèves.

Cette commission se réunit tous les trimestres pour discuter des repas à venir, recueillir le retour des mamies goûteuses et déguster certains nouveaux plats.

• Venez nous rendre visite



<http://www.lipe-courbevoie.fr>



• Ecrivez-nous :

Contact.parentseleves.jmermoz@gmail.com

• Rejoignez-nous sur Facebook :



lipe-courbevoie



Les Fournitures Scolaires

La liste des fournitures scolaires vous a été remise/vous sera remise par l'enseignant de votre enfant et est publiée sur le site de la LIPE Mermoz. Limitez vos achats à la liste affichée. À la rentrée, les enseignants pourront compléter cette liste de fournitures en fonction de leurs propres besoins. **BON PLAN : La LIPE a mis en place un partenariat avec le site "Rentrée**

Discount" pour la commande des fournitures.

Sur <https://www.rentreediscount.com/> vous pourrez retrouver votre liste dans un panier pré-rempli en saisissant le code postal de Courbevoie et sélectionnant votre école/classe. Vous bénéficierez de réductions, du paiement en 3 fois sans frais et de la livraison gratuite grâce au Code **20RA1X6**.

Le Sport

Le Sport fait partie des apprentissages obligatoires dans la scolarité de votre enfant. Toutes les activités proposées dans le cadre des horaires scolaires sont obligatoires (sauf certificat médical). En élémentaire, les activités sportives de votre enfant sont assurées par les enseignants et varient en fonction de ceux-ci et de leurs souhaits :

- **La piscine** : obligatoire en CP.
- **Le sport encadré** : la mairie propose des sports (ping-pong, football, GRS, patinoire, etc.) aux enseignants. Ces activités sportives sont généralement proposées entre 6 et 8 séances et sont encadrées par les animateurs sportifs de Courbevoie. Les enseignants choisissent en fin d'année l'activité sportive qu'ils aimeraient offrir à leurs futurs élèves.
- **Le cross inter école** : chaque année, la mairie organise entre octobre et novembre un cross inter école et inter classe. Ce cross se déroule au parc de Bécon et est encadré par les animateurs sportifs de la ville. Depuis 2016, seuls les élèves des CE2, CM1 et CM2 font le cross. Les élèves de CP et de CE1 participent à des jeux sportifs.

Participation des parents :

Quelles que soient les sorties (sport, cinéma, etc.), les enseignants ont besoin de parents pour accompagner ces sorties et assurer la sécurité de vos enfants. Un mot vous prévient dans le cahier de correspondance. N'oubliez pas de vous inscrire, les sorties sont annulées à défaut d'accompagnateur. Nous ne remercions jamais assez les parents qui, par leur disponibilité et leur bonne volonté, permettent aux enseignants et aux enfants de faire ces sorties.

Les classes transplantées

Les enseignants transmettent leurs demandes de classes transplantées à la mairie qui en assure les moyens (locaux, cars, animateurs). Elles ont lieu sur des sites différents selon les thèmes et contenus pédagogiques retenus par les enseignants. Les enseignants vous donneront de plus amples informations lors de la réunion de rentrée.





Réunion de rentrée

Chaque année, quelques semaines après la rentrée scolaire, une réunion d'information par classe est organisée par l'enseignant de votre enfant. Cette réunion se déroule dans la classe de votre enfant et la date vous sera communiquée via le carnet de correspondance.

Ainsi vous aurez l'occasion de faire connaissance avec l'enseignant de votre enfant, de découvrir sa classe mais aussi de connaître le programme qui attend votre enfant.

Coffres à vêtements

Vous trouverez, sous le hall à l'extérieur, deux gros coffres contenant tous les vêtements perdus **sans nom**. N'hésitez pas à venir chercher des vêtements que votre enfant aurait pu oublier le midi, ou le soir. **TOUS les vêtements doivent être marqués.**

BON PLAN : Pour ne pas perdre ses affaires :

Pour marquer les affaires de vos enfants (vêtements, matériel scolaire...), la LIPE vous permet de bénéficier chez **A-qui-S** de:

- 5% de réduction dès le 1er produit commandé
- 10% de réduction à partir du 3ème produit commandé
- 15% de réduction à partir du 6ème produit commandé



N'hésitez pas à vous connecter sur le site www.a-qui-s et indiquez le code **COU1318**.

Sorties scolaires

Grâce à la coopérative, chaque classe peut bénéficier au minimum d'une sortie scolaire par an. Une participation complémentaire peut vous être demandée.

Accompagnateurs : l'école a toujours besoin de parents, grands-parents pour accompagner les enfants. Si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie peut être annulée.



Fêtes et manifestations

L'école organise plusieurs fêtes et participe à plusieurs manifestations dont la liste vous est communiquée au fur et à mesure :

Un événement de mi-année

Un événement convivial de mi-année est organisé par les représentants des parents d'élèves et l'équipe enseignante. A titre d'exemple, il y a 2 ans a été organisé un défilé dans le Parc des Couronnes. Les élèves portaient un masque de carnaval qu'ils avaient confectionné en classe.



La fête de fin d'année

La fête de fin d'année a lieu au mois de juin (un vendredi soir). C'est un moment privilégié pour les enfants car leurs parents rentrent dans « leur école » et participent aux stands et activités : buffet, des jeux pour les enfants...

L'an dernier, aucun événement de mi-année ni de fin d'année n'a été organisé suite au COVID 19, mais nous comptons bien nous rattraper cette année !!



• Venez nous rendre visite

<http://www.lipe-courbevoie.fr>



• Ecrivez-nous :

Contact.parentseleves.jmermoz@gmail.com

• Rejoignez-nous sur Facebook :



lipe-courbevoie



LE QUOTIDIEN SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

Sur une journée

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h - 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30
8h30 - 11h30	Enseignement Sortie : 11h30	Enseignement Sortie : 11h30	Enseignement Sortie : 11h30	Enseignement Sortie : 11h30	Enseignement Sortie : 11h30
11h30 - 13h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL)	Garderie (VAL) 11h30 / 12h30 Sortie : 12h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL) Sortie : 13h30
13h30 - 16h30	Enseignement Sortie : 16h30	Enseignement Sortie : 16h30	Accueil de Loisirs (VAL) Sortie : 17h/18h45	Enseignement Sortie : 16h30	NAP (VAL) Sortie : 16h30
16h30 - 17h	Goûter	Goûter		Goûter	Goûter
17h - 18h	Etude surveillée Sortie : 18h	Etude surveillée Sortie : 18h		Etude surveillée Sortie : 18h	Garderie (VAL)
18h - 18h45	Garderie (VAL) Sortie : 18h/18h45	Garderie (VAL) Sortie : 18h/18h45	Garderie (VAL) Sortie : 18h/18h45	Sortie : 17h/18h45	

- **Garderie : de 8h00 à 8h20.**
Elle est gratuite. Les enfants sont pris en charge par les animateurs.
- **Entrée du matin : de 8h20 à 8h30.**
Les portes ferment à 8h30, veillez à ne pas déposer votre enfant en retard, l'arrivée en retard dans sa classe est souvent mal vécue !
- **Récréations : elles ont été divisées en deux temps :**
 - o Le matin, 15 minutes
 - o L'après-midi, 15 minutes

Les jeux pratiqués en récréation sont soumis au règlement intérieur.
En cas de pluie, les enfants restent sous le préau ou dans la salle de motricité.
- **Pause déjeuner : de 11h30 à 13h30.**
Les CP qui déjeunent à la cantine, mangent en premier, et sont aidés par les animateurs pour prendre leurs repas (découpe, dépose des plateaux...). Un roulement est prévu pour les autres classes.
Les enfants qui déjeunent à domicile peuvent revenir entre 13h20 et 13h30.
- **Sorties : 16h30**
À 16h30, les sorties s'effectuent par le parc, et ce tout au long de l'année, sauf fermeture exceptionnelle du parc (intempéries par exemple). Dans ce cas, la sortie se fait côté Avenue Léon Bourgain.
Il est rappelé que le plan Vigipirate est toujours actif et que l'autorisation de franchir la grille doit être demandée pour toute personne autre que les élèves. De même, les élèves qui sont rentrés dans l'école n'en ressortent pas en dehors des horaires autorisés.





- **L'étude : de 17h00 à 18h00 (lundi, mardi et jeudi)**

L'inscription de votre enfant à l'étude se fait auprès de la Ville. L'étude est assurée par les enseignants volontaires.

Les enfants qui restent à l'étude goûtent de 16h30 à 17h00, puis rentrent en étude de 17h à 18h.



Il n'est pas possible de venir récupérer votre enfant avant 18h lorsqu'il est inscrit à l'étude.

Le goûter est obligatoirement fourni par la mairie.

NOUVEAU En hiver, le parc fermera à 18h30 et non plus 18h00 pour permettre la sortie par celui-ci et non par l'avenue Léon Bourgain, mal éclairée à ces heures.

- **La garderie du soir : de 18h à 18h45 (lundi, mardi et jeudi)**

Cette garderie n'est ouverte qu'aux enfants qui seront restés préalablement à l'étude surveillée, de 17h à 18h, ou aux enfants ayant pratiqué une activité post scolaire dans l'école sur ce même horaire.



Les retards seront facturés de 10€ aux familles.

- **Le mercredi**

Il y a cours de 8h30 à 11h30.

Si votre enfant ne fréquente pas le centre de loisirs le mercredi après-midi, vous pouvez venir le récupérer à partir de 11h30. Votre enfant pourra être accueilli en garderie de 11h30 à 12h30, sans possibilité de cantine, et dans ce cas, vous pouvez venir le chercher à tout moment jusqu'à 12h30 au plus tard.

Si votre enfant fréquente le centre de loisirs, il est pris en charge à partir de 11h30 par les animateurs, prend son déjeuner à la cantine et participe ensuite aux activités du centre de loisirs.

- **Le vendredi**

Il y a cours de 8h30 à 11h30.

Plusieurs organisations sont ensuite proposées : ○

Sortie à 11h30,

○ Déjeuner à la cantine puis sortie à 13h30,

○ NAP de 13h30 à 16h30 ○ Garderie de 16h30 à 18h45

Sur la semaine

La Mairie propose des **activités postcolaires** aux enfants de l'école Jean Mermoz. Vous trouverez la liste de ces activités et pourrez inscrire votre enfant via le site <https://www.courbevoie-chez-moi.fr>.

En cas d'activité postcolaire, le goûter est obligatoirement fourni par la mairie.



STRUCTURE EXTRA SCOLAIRE

Les structures extra-scolaires (Cantine, Activités Périscolaires et Garderie – VAL Mercredi – VAL Vacances scolaires) sont animées par des équipes qui dépendent de la Mairie.

Animateurs

En 2019/2020, l'équipe d'animation était composée de 7 Animateurs répartis sur les différents temps VAL. L'équipe est encadrée par une directrice, Nathalie Ragusa, et son adjoint, Guillaume.

Voir le blog du VAL pour plus de précisions :

<http://valmermoz.e-monsite.com/>



Blog du VAL : Le VAL actualise régulièrement son blog avec des photos des différents temps val (mercredi, NAPs, garderie du soir, etc.). N'hésitez pas à le consulter régulièrement. Le mot de passe est en signature des mails des parents d'élèves.

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Conformément au projet éducatif territorial (PEDT) de Courbevoie, les trois heures de NAP du vendredi après-midi ont été divisées en deux créneaux :

- Activités calmes et détente de 13h30 à 15h00 : favorisant à la fois le repos et l'échange entre enfants, sont prioritairement mises en place.
- Activités nécessitant plus de concentration et de dynamisme de 15h00 à 16h30. La répartition des enfants se fait par niveau (CP, CE, CM). Les enfants de tous niveaux bénéficient d'activités en extérieur.

Centre de Loisirs du Mercredi (ALSH – 11h30 – 18h45)

Le projet pédagogique 2019-2020 du mercredi après-midi avait pour objectif de développer :

- « **Le vivre ensemble** » : transmettre aux enfants les valeurs citoyennes pour leur permettre de trouver sa place dans la société et dans son environnement;
- « **La transmission des connaissances et d'entraide** » : développer entre les enfants des actions de communication, d'entraide et de transmission des connaissances (ex: activités de parrainage entre grands et petits) ;
- « **La curiosité et l'épanouissement des enfants** » : favoriser la curiosité, la créativité et l'épanouissement des enfants pour leur permettre de se construire et de se découvrir.

Ceci se traduit par des activités ayant pour objectif de :

- Favoriser la construction de la personnalité dans le groupe
- Développer un comportement citoyen et promouvoir l'environnement
- Mettre en avant l'égalité entre filles et garçons



Vous ne pouvez pas venir chercher votre avant 17h le mercredi.





Sorties durant les horaires du VAL

Il n'est pas possible de quitter le VAL en dehors des horaires prévus par la Mairie. Seuls les élèves reconnus par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont autorisés à se rendre à des rendez-vous médicaux.

Vous ne pouvez pas être à l'heure à l'école ?

- Le mercredi midi, après le temps de garderie de 11h30 à 12h30, si personne ne vient chercher l'enfant, celui-ci va à la cantine et est inscrit d'office au centre. De même pour les NAP le vendredi.
- Vous souhaitez que quelqu'un de non autorisé d'avance récupère votre enfant (ex: un autre parent) : appelez le centre pour prévenir et envoyez un mail à **val.Mermoz@ecoles.ville-courbevoie.fr** pour confirmer votre demande orale.
- Appeler l'école au : **01 71 05 77 52**





GLOSSAIRE DES TERMES SPÉCIFIQUES

Le VAL

Il s'agit de l'Accueil de Loisirs à Courbevoie. Le VAL s'occupe aussi bien des temps périscolaires que de l'accueil du mercredi après-midi (11h30 à 18h45), des NAPs le vendredi (11h30 à 18h45), de la pause méridienne (11h30 à 13h30) ou encore, des vacances scolaires (Centre de Loisirs dans les écoles de 8h à 18h45).

L'inscription est réalisée via l'application mise à disposition par la mairie de Courbevoie, <https://www.courbevoie-chez-moi.fr>.

L'ULIS

Le dispositif d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) présent à Courbevoie (dans les écoles Logie/Cayla et La Bruyère) permet aux élèves en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire. L'enseignante référente de ces élèves adapte l'enseignement en fonction de l'âge, du handicap et des capacités de l'enfant.

Les Classes transplantées

La classe transplantée est l'appellation actuelle de la classe découverte (appelée encore classe verte, classe nature, classe de neige, classe de mer...). Cette classe se déroule en dehors de l'établissement scolaire et peut avoir lieu sur différents sites.

Les NAP

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) sont proposées le vendredi de 13H30 à 16h30 dans les écoles ou dans les équipements sportifs et culturels voisins. Les NAP ne sont pas obligatoires. Le vendredi, l'enfant peut quitter l'école dès 11h30 ou après le déjeuner à 13h30.

« Courbevoie Chez Moi »

<https://www.courbevoie-chez-moi.fr> est un service en ligne qui permet de **préinscrire** vos enfants aux différentes activités périscolaires, postscolaires, etc. :

- Les garderies du matin, du mercredi midi et du soir.
- La restauration,
- Les NAPs,
- L'étude,
- Les activités postscolaires,
- Les accueils de loisirs des mercredis après-midi et des vacances,
- Les séjours vacances organisés.

Cet espace vous permet également de **renseigner ou de modifier** vos informations personnelles et familiales (numéro de téléphone, adresse...), de télécharger vos documents et d'obtenir en ligne une attestation fiscale ou une attestation de présence.

Enfin, il vous permet de **gérer le paiement de vos prestations** soit par prélèvement automatique, soit par alimentation d'un compte en ligne.

Toutes les informations sur les activités des enfants en classe élémentaire peuvent se retrouver dans ce lien : <https://www.ville-courbevoie.fr/1449/enfance-jeunesse.htm>





QUELQUES ETAPES IMPORTANTES

- Enregistrement auprès de la mairie pour obtenir :
 - L'identifiant et le mot de passe de votre « espace famille » et de « Courbevoie chez moi »,
 - Le calcul du quotient familial qui permettra de déterminer le prix des activités pour votre enfant (avis d'imposition à fournir).
- Inscription aux activités périscolaires et postscolaires via « Courbevoie chez moi » en occasionnel ou en régulier,
- Validation des inscriptions par la mairie,
- Enregistrement pour la journée des activités de vos enfants par les animateurs directement sur des tablettes,
- Mise à jour de votre compte en fonction des activités consommées par votre enfant et enregistrées via la carte CQV (relevé de comptes directement sur Courbevoie-chez-moi),
- Alimentation possible du compte si nécessaire directement sur Courbevoie-chezmoi.



ANNEXE 1 : PARENTS D'ÉLÈVES ET CONSEILS

Le rôle des représentants des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves à l'école primaire (école maternelle et élémentaire) sont élus par les parents des élèves de l'école. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Leur périmètre est large : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, intégration d'enfants handicapés, etc ...

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école.

Les représentants des parents siègent au conseil d'école et au conseil du VAL.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Les élections ont lieu en début de chaque année scolaire.

Il est important que vous participiez à ce vote : les parents d'élèves élus VOUS représentent.



Le conseil d'école

Le conseil d'école est l'organe obligatoire qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- d'un représentant de la maire (conseiller municipal chargé des affaires scolaires)
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Le conseil d'école peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Il doit être consulté dans le cadre d'organisation dérogatoire au décret Peillon : Organisation sur 8 demi-journées (décret Hamon), semaine de 4 jours (décret Blanquer).



Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, - de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés, - des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

Le conseil du VAL



Le conseil du VAL n'est pas obligatoirement obligatoire.

A Courbevoie, il siège une fois par trimestre, avant chaque conseil d'école. Le premier de l'année est ouvert à tous les parents des élèves de l'école.

Le conseil du VAL est composé :

- du directeur/ice du VAL de l'école, qui le préside, et de son adjoint(e)
- du coordinateur de secteur du VAL
- des représentants élus des parents d'élèves (3 représentants par association de parents d'élèves)

Y sont abordées les problématiques générales liées aux temps VAL : point sur les effectifs, les activités des enfants, la sécurité, etc.

La visite cantine

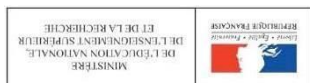
Les représentants de parents d'élèves participent également aux visites cantine, une fois par an, afin de voir comment se déroulent les repas, et remonter à la mairie, au VAL, à la direction de l'école, d'éventuelles problématiques identifiées.

NOUVEAU Depuis l'année scolaire 2018/2019, les représentants des parents d'élèves participent également à des visites NAPS et des visites goûters.





ANNEXE 2 : EDUCATION NATIONALE ? VAL ? MAIRIE ? QUI FAIT QUOI ?



L'école dépend de **l'Education Nationale** pour les aspects pédagogiques



Le **VAL** (Vacances Animations Loisirs) est un **établissement public autonome** en charge des animations périscolaires. Il dépend de la mairie de Courbevoie.



C'est la commune qui a la responsabilité des bâtiments, et qui finance les dépenses matérielles, par l'intermédiaire de **la Direction de l'Enseignement**.

Depuis janvier 2016, à la mairie de Courbevoie, la Direction de l'Enseignement et la Direction du VAL sont regroupés sous la **Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Loisirs**.

Concrètement, au sein de chaque école, un directeur d'école et un directeur du VAL travaillent ensemble au quotidien avec leurs équipes, pour le bien-être de nos enfants. **Le temps Éducation Nationale** est compris entre 8h30 et 11h30 du lundi au vendredi, puis entre 13h30 et 16h30 les lundis, mardis et jeudis.

Le temps VAL comprend : la garderie du matin (8h-8h20), la pause méridienne (cantine 11h30-13h20), la garderie du soir (18h-18h45), les activités post-scolaires (17h-19h), les NAPs (vendredi de 13h30 à 16h30), les centres de loisirs du mercredi après-midi (11h30-18h45) et des vacances scolaires (8h-18h45) et les séjours de vacances.



• Venez nous rendre visite

<http://www.lipe-courbevoie.fr>



• Ecrivez-nous :

Contact.parentsseleves.jmermoz@gmail.com

• Rejoignez-nous sur Facebook :



lipe-courbevoie

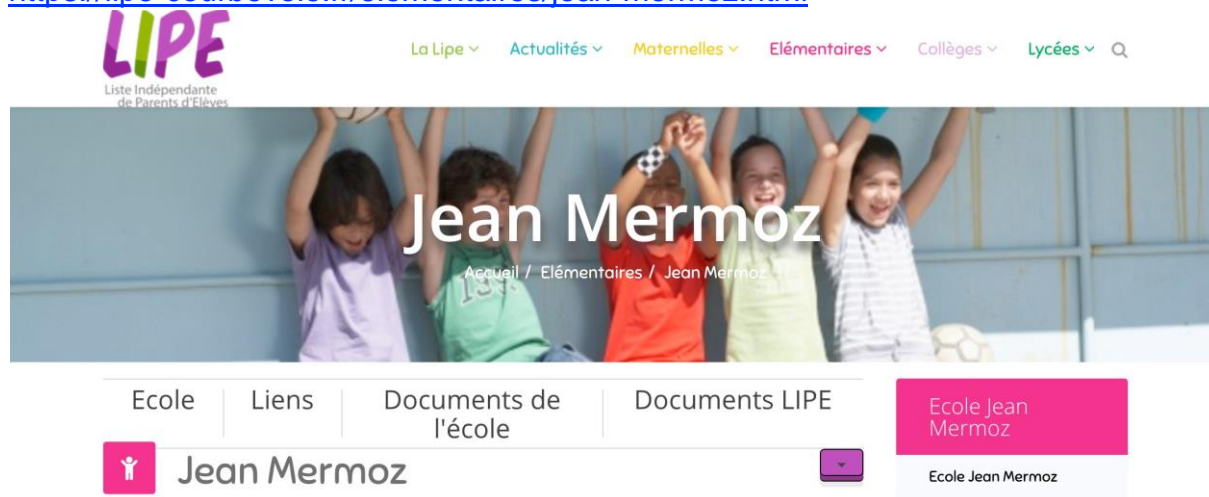


ANNEXE 3 : LES BLOGS

Deux blogs sont à disposition des parents, animés par les représentants des parents d'élèves de l'école et l'équipe d'animateurs du VAL.

BLOG DES PARENTS D'ÉLÈVES

<https://lipe-courbevoie.fr/elementaires/jean-mermoz.html>



BLOG DU VAL

<http://valmermoz.e-monsite.com/>

Le mot de passe est en signature des emails des parents d'élèves.



Vous souhaitez vous investir dans la vie de l'école ?

Rejoignez-nous !
















Vos enfants entrent en élémentaire ou y sont déjà...

Vous voulez participer à la vie de votre école...

Vous souhaitez partager vos idées... Vous voulez rejoindre une équipe active et volontaire...

Au sein de la LIPE, chacun s'investit selon ses disponibilités !

Membres de la LIPE en 2019-2020

				
Solenn LE GOFF (CM2)	Anaar KANDJEE (CE2 / CM1)	Audrey GIRES (GS / CE2)	Véronique MASSON (PS / CE1 / CM2)	Audrey SCHAAF (MS – CE1)
				
Annaïg CORNILY (GS)	Cyrille LAVIZARRI (CP)	Nathalie GLORY (CM1)	Marina FAYE (CP / CE2)	Anne-Sophie DUTAILLY (MS / CP)
				
Camelia MALARIA (PS)	Mélanie FARANTOS (PS/GS)	Jennifer ALQUEZAR (CP/CE1)	Sylvain MURGIER (GS / CM1)	Delphine TRAVERS (CP/CE1)